

VIDE GRENIERS GUENROUËT

10 €

les 4 mètres
linéaires



Bar & Snack

Pop Corn

Barbe à Papa

**Structure
gonflables**

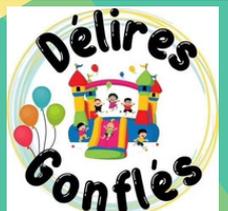
Tatouages



DIMANCHE 4 MAI



09h00 - 18h00
Pré aux Chênes



Réservations
apel.guenrouet@gmail.com
06 33 38 94 39



VIDE GRENIERS GUENROUËT
04 MAI 2025
BULLETIN D'INSCRIPTION
A retourner avant le 27/04/2025
à APEL – École Ste Marie
23 Rue des Écoles – 44530 GUENROUËT

NOM.....
Prénom.....
Adresse.....

.....
Tél.....

Mail.....

Pièce d'identité..... Délivrée le.....

Participera au VIDE-GRENIERS organisé par l'APEL Ste Marie de
Guenrouët

Réserve..... emplacement(s) 4 mètres linéaires, soit 10€ x =

.....
- Je joins un chèque à l'ordre de l'APEL de..... € au titre de droit de
place

- Je joins la photocopie recto-verso de la pièce d'identité

- Je joins l'attestation sur l'honneur de moins de 2 vide greniers

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte.

Signature précédée de la mention « lu et accepte le règlement » Pour les
enfants signature des parents

Fait à.....

Le.....

Renseignements et inscriptions :
06 33 38 94 39 – apel.guenrouet@gmail.com

Règlement du Vide Greniers

1 - Le Vide greniers est organisé par l'APEL Sainte Marie de Guenrouët et L'OGEC Ste Marie. La gestion est assurée par l'APPEL et l'OGEC Ste Marie

2 - Le Vide greniers est ouvert aux particuliers. Seule la vente d'objets personnels est autorisée (il est interdit de vendre produits alimentaires et des armes).

3 - L'Aire de vente se situe au "Prés aux Chênes" (parking de la piscine) à Guenrouët.

4 - Le droit de place 10 € (4 mètres linéaires) pour un emplacement.

5 - L'ouverture se fera à 9h00. L'installation des stands est prévue entre 8h00 et 9h00. L'accès des véhicules des vendeurs sur le terrain est autorisé de 7h00 à 9h00 pour l'installation et après 18h00 pour l'enlèvement. Pour le stationnement pendant la journée, les véhicules peuvent être garés sur l'emplacement (1véhicule/emplacement).

6 - Vous êtes déclarés EXPOSANT dès lors que votre inscription est enregistrée par l'APEL.

7 - Les exposants seront placés dans l'ordre d'enregistrement des inscriptions. Chaque exposant sera responsable de la sécurité de son stand et respectera les lieux.

8 - Les organisateurs ne sont pas responsables des vols, détériorations et accidents survenus pendant ce vide greniers.

9 - Les organisateurs ne feront aucun remboursement en cas de désistement ni même d'intempéries

10 - Lors de votre inscription vous devez obligatoirement nous transmettre la copie recto verso de votre carte d'identité et l'attestation sur l'honneur (téléchargement possible via le formulaire). La validation de votre inscription par Hello Asso vaut acceptation du présent règlement par l'exposant.

11 - L'APEL se réserve le droit d'apporter des modifications relatives à l'organisation cette journée afin d'en assurer le bon déroulement.